Distr. générale 8 août 2023

Original: français

Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

Groupe d'experts des recensements de la population et des habitations

Vingt-quatrième réunion Genève, 20-22 septembre 2023 Point 5 de l'ordre du jour provisoire L'avenir des statistiques démographiques

Vingt ans de recensement tournant en France : bilan et perspectives

Note de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)¹

Résumé

Le document présente les réflexions en cours en France sur l'avenir des statistiques de population. Elle revient sur les contraintes que nous devons satisfaire (besoin de connaître la population de chacune des nombreuses municipalités, absence de répertoire administratif de population, etc.) ; les réponses que nous avons apportées avec le recensement tournant et la collaboration entre l'Insee et les communes pour ce faire ; les difficultés qui subsistent et les nouvelles opportunités qu'apporte la création d'un répertoire statistique de population.

¹ Ce document a été soumis tardivement en raison de l'envoi tardif du document par l'Institut national de la statistique et des études économiques, France.





I. Introduction

1. La France réalise des recensements réguliers de la population depuis 1801 ; ils étaient exhaustifs jusqu'en 1999 et depuis 2004 elle a mis en place un système de recensement tournant qui permet de recenser 1/5° du territoire chaque année et de fournir des résultats chaque année. Cette évolution méthodologique majeure avait été mise en place pour répondre aux différents besoins de données sur les populations à moindre coût, tout en lissant la charge et en assurant un contrôle plus efficient de la qualité. Si les objectifs visés ont été atteints, les demandes des utilisateurs se font plus exigeantes, qu'il s'agisse de la fraîcheur des résultats ou de leur finesse géographique, et des réflexions sont aujourd'hui en cours pour mobiliser plus largement les données administratives. Néanmoins de nombreuses incertitudes sont encore à lever avant d'envisager, à nouveau, une refonte en profondeur du processus de recensement.

II. Les données du recensement pour quoi faire ? Quelques particularités françaises

A. De nombreux territoires à couvrir

- 2. Les données du recensement sont collectées pour 3 finalités explicitées dans la loi française :
 - le dénombrement de la population,
 - la description des caractéristiques démographiques et sociales de la population,
 - le dénombrement et la description des caractéristiques des logements.
- 3. Le dénombrement de la population est nécessaire au niveau de la France, mais également au niveau de l'ensemble de ses subdivisions administratives. En effet, de nombreuses règles administratives (de l'ordre de 300 à 400) dépendent des populations officielles issues du recensement de la population. Celles ayant le plus d'impact sur la vie des habitants sont :
 - le calcul du montant des subventions de l'État au budget des collectivités locales ;
 - les règles d'installation de certains services, notamment les pharmacies ou les services postaux;
 - les modes de scrutin pour les élections municipales ;
 - le montant maximum des indemnités perçues par les élus locaux.
- 4. Par ailleurs, les subdivisions administratives sont nombreuses et peuvent être de très petites tailles. Les principales subdivisions sont les régions, les départements et les communes. En France métropolitaine, il y a 13 régions, 96 départements et près de 35 000 communes. Le dénombrement de la population de ces dernières peut être particulièrement fastidieux dans la mesure où un grand nombre d'entre elles sont très petites. 17 000 communes ont moins de 500 habitants. Pour autant, de nombreuses décisions relèvent du niveau communal et c'est une maille administrative encore largement mobilisée dans les décisions publiques et à laquelle les habitants sont très attachés.
- 5. Au-delà des exigences au niveau communal, certaines politiques publiques nécessitent des informations sur les populations de certains quartiers. En particulier, la politique de la ville qui vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, nécessite de connaître les caractéristiques de la population sur des zones relativement petites (au moins 1000 habitants) et qui peuvent être à cheval sur plusieurs communes. Ces besoins de données infra-communales ajoutent une exigence de précision et de localisation sur les données produites à partir des recensements.
- 6. Enfin, la France a la particularité d'avoir plusieurs territoires d'outre-mer avec pour chacun d'eux des spécificités et parfois des niveaux de développement assez différents du

territoire métropolitain. Ces territoires comptent environ 2,8 millions d'habitants. L'État français est en charge du dénombrement des habitants sur l'ensemble de son territoire, c'est-à-dire en plus de la France métropolitaine, les cinq départements d'outre-mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe, La Réunion et Mayotte) mais aussi les six collectivités : Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Wallis-et-Futuna, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française. Outre les particularités géographiques (éloignement, insularité, climat...) de ces territoires, les données administratives disponibles pour obtenir des informations sur la population peuvent être différentes de celles existant en métropole, voire extrêmement lacunaires.

B. Des données administratives qui ne couvrent pas le besoin

- 7. Il n'existe pas de sources de données alternatives au recensement qui permettent de connaître directement la population des communes. En effet, la France ne dispose pas de répertoire de population. Il existe deux répertoires qui pourraient s'en rapprocher le plus : le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) et le répertoire électoral unique, mais ils ne répondent pas aux besoins exprimés plus haut. Le répertoire électoral par sa finalité ne contient que les personnes majeures et principalement de nationalité française, soit 48 millions de personnes, soit 20 millions de moins que la population résidente. Le RNIPP ne contient aucune information sur le lieu de résidence des personnes ; il comprend des personnes qui ont quitté le territoire national ; il rassemble 113 millions de personnes.
- 8. L'informatisation de ce répertoire dans les années 1970 a soulevé de nombreuses questions autour de la protection des données personnelles qui ont notamment conduit à la création de la CNIL, la haute autorité française de protection des données personnelles. Le RNIPP est en conséquence resté limité à quelques variables (nom, prénoms, date et lieu de naissance et date et lieu de décès le cas échéant) qui permettent d'attribuer un numéro de sécurité sociale unique à chaque individu et de s'assurer du statut vital d'une personne.
- 9. Les autres données administratives (données fiscales ou données issues de la protection sociale) sont des sources d'information intéressantes mais aucune d'elles ne couvre l'intégralité de la population usuellement résidente en France. Il est en effet possible de résider sur le territoire sans y payer d'impôt ou sans bénéficier de la protection sociale française.
- 10. Une autre conséquence des débats sur la protection des données personnelles dans les années 1970 est qu'il n'existe pas de numéro d'identification national partagé entre toutes les administrations. Chaque service de l'administration dispose d'un identifiant qui lui est propre (sécurité sociale, impôts, éducation et enseignement supérieur...) sans lien avec celui des autres administrations. Ainsi, les différentes données administratives sont difficiles à apparier entre elles. Jusqu'à des progrès techniques et des évolutions du cadre juridique récentes (2016), ces appariements à des fins statistiques se faisaient essentiellement sur la base des traits d'identité (nom, prénoms, date et lieu de naissance, si on en dispose) et avec l'appui de gestionnaires pour traiter les cas les plus complexes et s'assurer d'un bon niveau de qualité. Avant ces évolutions très récentes la perspective de la création d'un répertoire statistique des personnes n'était pas envisageable.
- 11. Enfin, les données administratives sont généralement limitées aux variables nécessaires aux finalités que visent les administrations qui les détiennent. Ainsi, certaines informations, qu'il est d'usage de collecter dans le cadre des recensements, ne sont présentes dans aucune donnée administrative ou alors de façon très agrégée. Sans être exhaustif, on peut citer :
 - la nationalité (qui lorsqu'elle est présente dans les données administratives ne contient que 2 ou 3 modalités : française, ressortissant de l'Union européenne, hors Union européenne) ;
 - la date d'arrivée en France pour les ressortissants de l'union européenne : l'absence de registre et la libre circulation des personnes impliquent que cette date n'est renseignée dans aucune source donnée administrative ;

- le diplôme pour lequel on pourrait disposer d'une information « en flux », avec les informations provenant d'établissements d'enseignement scolaire et supérieur, mais pas « en stock », pour tous les résidents.
- 12. D'autres informations qui sont très utilisées dans les exploitations actuelles du recensement de la population sont également absentes des sources administratives comme le moyen de transport ou les caractéristiques de confort des logements.

III. Pourquoi avoir mis en place un recensement tournant?

- 13. Les différentes particularités énoncées ci-avant expliquent probablement que pendant longtemps la question de passer d'un recensement traditionnel à un recensement sur registre, qu'il aurait fallu construire, ne s'est pas posée. Néanmoins, à la fin des années 1990, différentes difficultés ont poussé l'Insee à réformer en profondeur la méthode de recensement.
- 14. Tout d'abord, les différents acteurs, et notamment les acteurs locaux, étaient en demande d'informations régulières et récentes sur les habitants de leur territoire. Les recensements généraux étaient espacés de sept ans en théorie, mais en pratique, en lien avec des difficultés de financement, ils étaient parfois espacés de 8 ou 9 ans. Trouver une méthode en capacité de fournir des informations sur la population chaque année au niveau de chaque commune était donc un objectif majeur de la réflexion qui a été conduite sur la refonte du recensement.
- 15. L'autre préoccupation était celle du coût avec un double enjeu : à la fois assurer un financement pérenne du recensement, qu'il ne soit pas nécessaire de négocier à chaque fois avec le gouvernement et limiter le coût global de l'opération. En particulier, la nouvelle méthode de recensement ne devait pas excéder le coût d'un recensement tous les sept ans. La méthode devait également permettre de lisser la charge et de « professionnaliser » la plupart des acteurs, ce qui était difficile avec des recensements apériodiques.
- 16. Au final, la méthode retenue mélange recensement traditionnel (collecte par questionnaire), méthodologie statistique (sondages) et mobilisation de données administratives. Elle est basée sur des enquêtes annuelles de recensement tournantes qui couvrent l'ensemble du territoire sur 5 ans. Elle permet de diffuser pour chacune des subdivisions administratives, et notamment pour les 35 000 communes, des populations officielles actualisées chaque année.
- 17. La collecte des enquêtes annuelles de recensement s'effectue toujours en 2 étapes : une première étape exhaustive de repérage des logements et une seconde étape de collecte auprès des habitants, réalisée par sondage dans les communes les plus peuplées (plus de 10 000 habitants). La collecte est principalement à la charge des communes et est réalisée sous le contrôle de l'Insee. Les communes reçoivent pour ce faire une subvention forfaitaire permettant de couvrir une partie des coûts.
- 18. La phase de repérage des logements continue de faire l'objet d'opérations de terrain ; en effet, les données fiscales ne sont pas encore considérées comme suffisamment fiables (doubles comptes, définition différente des logements) pour constituer les listes de logements nécessaires au recensement de la population. Les données fiscales sont toutefois largement mobilisées pour cibler les vérifications à mener sur le terrain. De même, dans les communes de plus de 10 000 habitants, où les listes de logements sont mises à jour en continu, les données des permis de construire sont systématiquement incluses, mais elles font l'objet d'une validation humaine, notamment pour déterminer le caractère habitable d'un logement. Les listes de logements sont particulièrement importantes dans la méthode de recensement française ; elles permettent de s'assurer qu'aucun ménage n'est oublié lors de la collecte, de redresser statistiquement les données en cas de non-réponse des habitants (moins de 5 % des logements) et le nombre de logements intervient dans le calcul du nombre d'habitants des communes de plus de 10 000 habitants.
- 19. La deuxième étape de la collecte est une collecte auprès des habitants en porte à porte avec depuis 2015 la possibilité de répondre par internet (64,5 % de réponse par internet en 2023). Une collecte via courrier postal ou email n'est pas envisageable dans la mesure où

aucune base de données exhaustive ne donne un lien entre les habitants et leurs adresses, fiable et à jour sur l'ensemble du territoire. Afin de contenir les coûts du recensement de la population, il a été décidé de procéder par sondage pour la collecte auprès des habitants dans les communes de plus de 10 000 habitants. Dans ces communes, 8 % des logements sont recensés chaque année, soit 40 % sur un cycle de 5 ans. Cette méthode permet des économies substantielles tout en donnant des résultats avec une précision acceptable (en tout cas comparable à celle, difficilement mesurable, qu'apporte un recensement général), et une qualité maîtrisée. Dans les communes de moins de 10 000 habitants la collecte auprès des habitants est exhaustive, une fois tous les 5 ans. Environ 8000 communes sont ainsi concernées chaque année par l'enquête de recensement.

- 20. En plus de la collecte auprès des logements ordinaires, des collectes complémentaires sont organisées pour recenser :
 - les habitants des communautés (ehpad, internats, prisons, centres d'hébergement, etc.), 1 300 000 personnes environ;
 - les habitants des habitations mobiles et sans abris (120 000 personnes environ);
 - et les bateliers. (900).

Ces collectes complémentaires permettent de recenser l'ensemble de la population usuellement résidente, y compris la population illégalement présente sur le territoire. Cette dimension est particulièrement importante, notamment dans certains territoires d'outre-mer où cette population peut représenter une part importante de la population totale.

- 21. Pour être en capacité de produire des estimations de populations mises à jour chaque année, y compris pour les petites communes qui ne sont recensées qu'une fois tous les 5 ans, l'Insee mobilise des données administratives. En particulier, le nombre de logements est extrapolé à partir de l'évolution observée dans les données fiscales. D'autres sources de données avaient été envisagées à l'origine mais les données fiscales ont été considérées comme les plus fiables. À l'inverse, le nombre d'habitants dans les données fiscales n'est pas utilisé pour les extrapolations (uniquement le nombre de logements) car il n'a pas été jugé suffisamment fiable. Des stratégies d'optimisation fiscale peuvent faire évoluer le nombre d'habitants dans les données fiscales sans correspondre à de réel mouvement de population.
- 22. La méthode du recensement tournant est appliquée sur l'ensemble du territoire français à l'exception de Wallis-et-Futuna, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française où des recensements exhaustifs traditionnels sont organisés tous les 5 ans. La méthode est adaptée aux particularités d'outre-mer lorsque c'est nécessaire. Notamment les calculs de populations officielles n'y mobilisent pas les données fiscales qui sont de faible qualité dans ces territoires, ils sont uniquement basés sur des prolongements de tendance. D'autres particularités sont prises en compte, comme la présence de bidonvilles en Guyane et à Mayotte pour lesquels la collecte par sondage n'est pas possible du fait de leur évolution rapide et de la difficulté à y repérer les logements. Elle est remplacée par une collecte exhaustive sur le seul périmètre de ces quartiers. En Guyane, il est également nécessaire de tenir compte de la présence de logements non accessibles par la route mais uniquement en pirogue.

IV. Quel bilan du recensement tournant 20 ans après ?

23. L'enquête annuelle de recensement de 2024 sera la 20° enquête de recensement depuis la mise en place du recensement tournant. De plus, depuis fin 2008 des résultats issus du recensement sont diffusés chaque année. Les objectifs initialement fixés ont donc été atteints. En particulier, chaque année la population des 35 000 communes est mise à jour, permettant d'adapter en continu les politiques publiques aux évolutions démographiques. La qualité des résultats obtenus est satisfaisante². La non-réponse est contenue, elle ne dépasse jamais 5 % et la plupart du temps les agents recenseurs obtiennent auprès des voisins une estimation du nombre de personnes du ménage non-répondant. Les comparaisons entre les estimations de

² cf. La qualité des estimations de population dans le recensement Insee Méthodes nº 136 – octobre 2020

population issues du recensement et d'autres sources de données (dont la qualité est également questionnable) ne font jamais apparaître d'écarts majeurs. Les enquêtes de mesure de la qualité du répertoire des immeubles localisées (RIL) qui déterminent le nombre de logements dans les grandes communes) font apparaître des écarts toujours inférieurs à 1 %. Les doubles comptes, par exemple pour les personnes ayant deux résidences, sont également limités, car le questionnement permet d'isoler ces personnes et d'en tenir compte dans l'établissement des chiffres officiels³. Comme pour d'autres pays, il reste cependant une sous-représentation des nouveau-nés qui reste difficilement expliquée.

- 24. Le coût du recensement reste contenu même si s'agissant d'une collecte traditionnelle, il mobilise chaque année un grand nombre d'acteurs : plus de 400 personnes à l'Insee et plus de 30 000 personnes dans les communes lors des 5 semaines de collecte. L'objectif de ne pas dépasser le coût d'un recensement exhaustif tous les 7 ans est cependant atteint et surtout le coût varie peu (essentiellement en fonction de l'évolution de la population à recenser) d'une année sur l'autre ce qui facilite sa programmation budgétaire. Il n'est pas nécessaire que l'Insee bénéficie d'un budget exceptionnel tous les 7 ou 8 ans pour réaliser le recensement de la population. La fréquence annuelle des enquêtes de recensement permet, de plus, une forte professionnalisation des personnels à l'Insee comme dans les communes qui limite, par exemple, les coûts de formation. Au fil des années, des évolutions ont permis de réduire les coûts, notamment l'introduction de la réponse par internet en 2015 qui est, aujourd'hui, largement majoritaire.
- 25. Réaliser des enquêtes annuelles permet une plus grande souplesse et une sécurisation pour les évolutions de protocole : outre les améliorations continues tirées des bilans annuels, on a notamment pu tester progressivement l'introduction d'internet (800 communes en 2014, avant de passer aux 8000 en 2015) et plus récemment un protocole allégé de remise des matériaux de collecte aux logements à recenser
- 26. Le système a également montré sa robustesse lors de la crise sanitaire du Covid 19. Malgré l'annulation de l'enquête de 2021 pour raisons sanitaires, il a tout de même été possible de diffuser de nouvelles estimations de population fin 2021 en recourant plus largement aux données administratives et en mobilisant les données des enquêtes de recensement des années précédentes. Temporairement, il a été possible de passer d'un cycle de 5 ans à un cycle de 6 ans relativement facilement et sans contestations de la part des utilisateurs.
- 27. Néanmoins, quelques attentes ne peuvent être satisfaites avec ce système de collecte. Actuellement à la fin d'un cycle de recensement de 5 ans, l'Insee publie des populations légales avec une date de référence au milieu du cycle pour garantir une équité entre les communes qui ont été recensées à des dates différentes. En conséquence, les données de populations légales mobilisées pour les politiques publiques correspondent à la situation 3 ans auparavant. Cette situation, même si elle constitue une très nette amélioration par rapport à la situation avant 2008 où les dernières données disponibles issues d'un recensement étaient parfois datées de plus de 8 ans, peut être préjudiciable pour des zones ayant une croissance démographique très forte.
- 28. D'autres phénomènes peuvent être complexes à documenter à partir des données issues du recensement tournant. Notamment, comme il est nécessaire d'attendre 5 ans pour réaliser un cycle complet, des changements de tendance soudains sur les mobilités résidentielles comme ceux engendrés par la crise sanitaire ou la guerre en Ukraine ne peuvent être pleinement mesurés que 5 ans après. Néanmoins, chaque enquête annuelle de recensement est d'une taille relativement conséquente (5 millions de logements et 9 millions de personnes sont recensés chaque année) et représentative au niveau des régions. Ainsi,

L'Insee diffuse ainsi pour chaque commune deux chiffres officiels de population: une population statistique, pour laquelle chacun est compté dans une commune et une seule, celle où il a le plus d'attache et une population « avec doubles comptes », dans laquelle peuvent compter certaines personnes bi-résidentes. Un étudiant logeant à Paris pour ses études et revenant chez ses parents pour les vacances sera ainsi compté dans la population statistique de Paris et dans la population « avec doubles comptes » de la commune de ses parents. La population « avec doubles comptes » servira pour définir les subventions de l'État aux communes ; la population statistique servira pour toutes les analyses statistiques, mais également pour définir les règles en matière d'élections.

même s'il n'est pas possible à partir d'une seule enquête d'obtenir des résultats sur chacune des communes, il reste possible d'avoir des tendances par type de territoire. L'Insee a publié en juin 2023 de premiers résultats sur les mobilités résidentielles en 2021 (suite à la crise sanitaire) par type de territoires (rural/urbain, région, taille d'agglomération) et type de ménages à partir des données collectées lors de l'enquête annuelle de recensement 2022. De même, lors d'un changement de questionnaire, il faut attendre 5 ans pour avoir des résultats sur les zones les plus fines, ce qui est parfois difficile à expliquer aux interlocuteurs de l'Insee.

V. Les apports attendus d'un répertoire statistique de population

- 29. En parallèle du recensement, l'Insee travaille également depuis 2021 sur un projet de répertoire statistique des individus et des logements (Résil), basé sur différentes sources de données administratives et mobilisant des méthodes de signes de vie pour déterminer les lieux de résidence usuels des personnes. Ce projet répond à quatre finalités :
 - Résil offrira un service d'appariement de données permettant de gagner en efficacité, en qualité et en harmonisation des méthodes ;
 - Résil permettra, en constituant un point de référence pour la comparaison, de mesurer la qualité des sources administratives qui constituent une des ressources principales de la statistique publique;
 - Résil permettra, dans le prolongement des dispositifs existants, de construire la base de sondage dans laquelle tirer des échantillons pour les enquêtes réalisées par le service statistique public auprès des ménages, avec une couverture encore mieux assurée:
 - Résil devrait également permettre de fournir des éléments nécessaires à la préparation et à l'exploitation du recensement, en remplacement de la seule source fiscale utilisée actuellement.
- 30. L'utilisation de plusieurs sources administratives pour la mise à jour de Résil répond à un double objectif : assurer une meilleure couverture (par exemple, le déficit de la source fiscale sur les jeunes est en grande partie compensé par la mobilisation de données sur les étudiants ou sur les salariés) ; être plus résilient en cas de transformation majeure, voire de suppression d'une source administrative.
- 31. Résil sera par ailleurs géolocalisé grâce au référentiel géographique de l'Insee, également en cours de construction ; permettant ainsi de relier plus facilement les individus et logements à des zones géographiques fines.
- Ce projet laisse entrevoir des perspectives d'évolution prometteuses pour la production des populations officielles. Dans un premier temps, il paraît envisageable à l'Insee de mobiliser les données issues de Résil pour améliorer la qualité des estimations entre deux enquêtes de recensement pour les petites communes. Actuellement, seules les données sur l'évolution du nombre de logements dans les fichiers fiscaux sont mobilisées (avec une prolongation de tendance pour l'évolution du nombre de personnes par logement), mais il sera peut-être plus pertinent dans quelques années d'utiliser des évolutions issues de Résil qui sera, par construction, plus complet. Il paraît également envisageable d'utiliser des données issues de Résil sur les évolutions du nombre d'habitants voire des évolutions par sexe et âge. Ceci devrait permettre d'améliorer la qualité des extrapolations de population et donc conforter la possibilité d'avancer d'un an la date de publication des populations officielles, qui est d'ores et déjà envisagée pour répondre aux besoins des utilisateurs. Ce premier usage du répertoire Résil pour la production de statistiques sur les populations serait sans impact sur la collecte actuelle des données du recensement mais améliorerait la qualité des informations diffusées à partir de ces collectes. Cet usage nécessite que les informations issues de Résil sur les habitants et les logements soient pertinentes en évolution pour chacune des 35 000 communes françaises, ce qu'il conviendra bien évidemment de vérifier.

- 33. Un deuxième usage de Résil serait de se substituer au recensement pour le dénombrement des habitants. Ce second usage nécessite que le répertoire issu de Résil donne des informations de qualité en niveau, pour chacune des communes. Ce second objectif est plus complexe à atteindre. En effet, certaines populations sont par nature plus difficiles à repérer ou à localiser uniquement à partir de données administratives. Il n'existe pas encore d'expertise complète sur ce sujet, le répertoire de Résil étant en cours de construction, mais certaines catégories de population seront à expertiser plus particulièrement, notamment :
 - les sans-domicile, qui par définition ne sont pas reliés à un logement ;
 - les personnes en situation irrégulière qui devraient être peu présentes dans les données administratives;
 - les travailleurs transfrontaliers et leur famille qui résident en France mais seront absents des données sur les salariés (qui ne concernent que les employeurs français) et des données de la sécurité sociale (dont ils ne bénéficient pas forcément), deux sources d'alimentation du répertoire Résil;
 - les étudiants qui résident hors du domicile familial pour leurs études, qui devraient être présents dans les sources administratives mais dont la localisation peut varier d'une source à l'autre ;
 - les résidents de certains départements d'outre-mer.

La confrontation de Résil avec les enquêtes annuelles de recensement permettra de mesurer chaque année la qualité de couverture du répertoire (et aussi de l'enquête de recensement).

- 34. Si, prises séparément et au niveau de la France dans son ensemble, ces populations restent d'une taille relativement modeste, leur sous-représentation ou leur mauvaise localisation peut être très préjudiciable à certaines communes ou à certains territoires. Ainsi, substituer à une collecte traditionnelle des données issues uniquement de sources administratives comme données de référence pour le calcul des populations officielles ne sera pas forcément envisageable. Cela nécessite dans tous les cas une instruction minutieuse et à tous les échelons territoriaux, une concertation approfondie avec les communes ainsi qu'une décision politique, passant par la modification de la loi fondant les recensements.
- 35. Par ailleurs, il sera toujours nécessaire de disposer d'une source exogène au répertoire pour en évaluer la qualité. Des enquêtes de couverture seront donc nécessaires, qui pourraient être couplées aux enquêtes de complétion évoquées ci-dessous.
- 36. Concernant les statistiques sur les individus et les logements actuellement produites à partir du recensement, comme mentionné précédemment, certaines données présentes actuellement dans le recensement et très utilisées par les acteurs locaux ne sont présentes dans aucune source de données administratives. Leur recueil nécessitera toujours des collectes auprès des habitants qui devront être de plus ou moins grande ampleur suivant la précision géographique désirée.
- 37. À l'inverse, certaines données actuellement recueillies directement auprès des habitants dans le recensement, comme l'établissement employeur par exemple, pourraient être obtenues en appariant les données actuellement collectées dans le cadre du recensement avec des sources administratives en utilisant les services offerts dans ce domaine par le projet Résil. Ainsi sans remplacer les enquêtes de recensement, Résil pourrait permettre de les alléger dans un premier temps.
- 38. Le répertoire pourrait également permettre de consolider, voire d'enrichir, les données migratoires, avec une possibilité d'estimer le nombre de résidents ayant quitté le territoire et d'en donner une pyramide des âges. Il pourrait également permettre d'identifier, parmi les événements vitaux survenus sur le territoire, ceux qui correspondent à la population résidente.

VI. Conclusion

39. La subdivision de son territoire en 35 000 communes et l'absence de répertoire de population sont les deux caractéristiques majeures de la France qui imposent un cadre très spécifique pour la production de statistiques sur la population et les logements. Si depuis la

fin des années 2000, la méthode des recensements traditionnels a été abandonnée pour celle d'un recensement tournant permettant de fournir des statistiques plus fraîches et plus fréquentes, un décalage existe encore pour pouvoir pleinement satisfaire les demandes des utilisateurs. La construction d'un répertoire statistique des individus et des logements offre des pistes prometteuses pour le combler, mais il faudra soigneusement confirmer la qualité de ce répertoire avant de les mettre en œuvre. Certaines informations actuellement produites restent toutefois impossibles à reconstituer à partir des seules données administratives, et la couverture de celles-ci doit être mesurée par une source indépendante. La perspective d'une production statistique de qualité sur les individus et les logements sans aucun recueil auprès des habitants n'est donc dans tous les cas pas envisageable. Enfin, les territoires d'outre-mer présentent aussi d'autres spécificités qui leur sont propres nécessitant de déployer un panel de méthodes pour couvrir pleinement tout le territoire.